

# Procès verbal du CONSEIL D'ECOLE DU 7/11/17

## RPI BEYNAC/BURGNAC/MEILHAC

Animé par Anne-Sophie ROGRON, directrice de l'école élémentaire de  
Burgnac.

Secrétaire de séance : Juliette SELLS

### **Etaient présents :**

Enseignants : Mmes Audonnet, Fontanille, Lintz, Jagaille, Léonard, Rogron, Sells, et Roche,  
M. Tessier

Maires : Mrs Couty, Desbordes et Massy

Adjointes et Conseillers municipaux :

Mmes Beyrand, Fluhr, Lascaux, Henrion M., Trassoudaine, Val, Mrs Escoubeyrou et  
Tramont.

Secrétaire de Mairie : Mme Kabeya.

Représentants des parents d'élèves :

Mmes Carpezat, Chassain, Danguiral, Froidefond, Farges, Frugier, Pailler, Rejeaud, Périchon,  
M. Prunières.

DDEN : Mmes Balestrat et Penot

Conseillère pédagogique : Mme Chabrely-Garcia

### **Etaient excusés :**

IEN : M. Hugon,

Représentants des parents d'élèves :

Mme Kaczanowski, Mme Chagnon et M. Lagarde

### **TOUR DE TABLE**

Monsieur Hugon, I.E.N., n'a pu être présent mais il est représenté par Madame  
Chabrely, Conseillère Pédagogique.

- **VOTE DU REGLEMENT DU CONSEIL D'ECOLE**

Le fonctionnement du conseil d'école est adopté à l'unanimité.

- **VOTE DU REGROUPEMENT DES CONSEILS D'ECOLE DU RPI**

Conformément à l'article 19 du Décret n° 90.788 du 06 septembre 1990, les  
conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul conseil pour la durée de

l'année scolaire en cours, après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil.

Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont, en cas de regroupement, membres du conseil ainsi constitué qui est présidé par l'un des directeurs d'école désigné par La Directrice Académique des Services de l'Education nationales, après avis de la commission administrative paritaire départementale unique des instituteurs et professeurs des écoles.

**Mme Audonnet est proposée comme Présidente du Conseil d'école des écoles du RPI pour l'année scolaire 2017-2018.**

Le fonctionnement en conseils d'écoles regroupés est adopté à l'unanimité.

- **LA GARDERIE**

Ce point de discussion s'est ajouté à l'ordre du jour car une plainte a été déposée au mois de juin en Préfecture concernant la garderie du RPI.

Madame Rogron rappelle que lors du dernier Conseil d'école, trois points avaient été mis en avant :

- une promiscuité importante (salle trop petite au vu du nombre d'enfants),
- une difficulté à sécuriser les plus petits, en raison de la présence de toutes les tranches d'âge en un même lieu (de 3 à 10 ans),
- un encadrement parfois insuffisant pour gérer le nombre d'enfants, notamment au moment où la fréquentation est la plus forte entre 16h50 à 17h45.

Pour résoudre ces difficultés, deux pistes avaient été alors envisagées :

- revoir l'organisation de la garderie au niveau de la répartition du personnel,
- envisager une garderie dans chaque école du RPI.

M. Couty, maire de Beynac, reconnaît que les locaux étaient insuffisants et que des travaux d'agrandissement ont été effectués, avec un aménagement de l'espace d'attente des parents qui viennent reprendre leurs enfants, ce qui améliore ainsi la sécurité de l'ensemble des enfants. De nouveaux sanitaires ont également été installés et l'embauche d'une personne supplémentaire a été réalisée, ce qui permet dorénavant une surveillance constante d'un minimum de deux personnes.

Madame Rogron demande s'il existe un taux d'encadrement légal. M. Couty répond que non, pas à sa connaissance. Madame Chabrely prend la parole pour évoquer un décret stipulant la norme d'encadrement en périscolaire (un surveillant pour 14 enfants de moins de 6 ans, un surveillant pour 18 enfants de plus de 6 ans). Cependant, ces normes concernent le périscolaire et non la garderie, ce que fait remarquer M. Massy, maire de Meilhac.

Mme Audonnet évoque une situation délicate lors de laquelle seules deux personnes encadrent parfois les enfants à un moment où l'affluence est à son maximum. Elle demande si un nouveau planning ne pourrait pas être fait au niveau du personnel afin

de libérer une personne supplémentaire, affectée jusque-là au ménage, pour épauler ponctuellement la surveillance. M. Couty répond que c'est chose faite, les horaires ont été revus la semaine précédant la réunion. Mme Audonnet regrette de ne pas en avoir été informée.

Mme Froidefond s'étonne de l'absence de texte légal pour régler les taux d'encadrement d'une garderie. M Couty lui répond qu'à sa connaissance, il n'y en a pas et que c'est le bon sens qui prévaut pour gérer la situation.

Une garderie dans chaque école n'est pas envisagée à court terme. M Massy rappelle les investissements très importants qui ont été engagés sur les trois écoles (400 000 € pour cette année). Il n'est donc pas possible d'envisager de nouvel investissement pour les deux années à venir au moins. M Desbordes souligne le coût supplémentaire, en termes de personnel et d'aménagement de locaux, que représenteraient deux garderies supplémentaires.

Mme Pailler pense que la question relève plus de moyens humains que matériels.

Mme Beyrand constate une réelle amélioration des conditions en garderie depuis la réorganisation à Beynac.

- **VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR (règlement porté au préalable à la connaissance des Membres du Conseil d'école)**

Lecture des titres. Le règlement intérieur des 3 écoles du RPI est adopté à l'unanimité.

- **BILAN DES EFFECTIFS**

**Madame Rogron en profite pour remercier Madame Kabeya, secrétaire de mairie de Beynac, pour la mise à jour régulière des effectifs.**

33 PS 16 MS 21 GS sur BEYNAC soit un total de 70 élèves (un élève de PS devrait quitter le RPI à Noël)

24 CP 27 CE1 24 CE2 sur BURGNAC soit un total de 75 élèves

32 CM1 19 CM2 sur MEILHAC soit un total de 51 élèves

TOTAL RPI : 196 élèves pour 8 classes (moyenne de 24,5 élèves par classe)

- **PREVISION DES EFFECTIFS POUR LA RENTREE 2018**

20 PS 32 MS 16 GS sur Beynac (total : 68)

21 CP 24 CE1 27 CE2 sur Burgnac (total : 72)

24 CM1 32 CM2 sur Meilhac (total : 56)

soit 196 élèves pour 8 classes = 24,5 de moyenne par classe.

- **BILAN DES TRAVAUX ET EQUIPEMENTS**

## **Travaux et Equipements**

### **A BEYNAC**

#### **Travaux réalisés :**

Une ligne jaune a été tracée au sol, afin de matérialiser la limite à ne pas franchir avec des vélos. Deux chariots pour l'installation des 33 lits ont été fabriqués par M. Mazabraud, le cantonnier, que l'équipe enseignante remercie pour le gain de temps.

Divers petits travaux ont été également réalisés : déplacement des panneaux d'affichage à l'extérieur de l'école, remise en état de la pharmacie de la classe de Mme Jagaille, réparation de l'interrupteur de la classe de Mme Léonard.

Des stores ont été posés avant les vacances de Toussaint sur les portes du dortoir à la demande des enseignantes et du personnel communal afin de permettre l'obscurité au moment de la sieste.

#### **Demande de travaux :**

Mme Audonnet demande s'il serait possible de poser de nouveaux rideaux aux fenêtres de sa classe ou d'installer des stores, les deux rideaux des petites fenêtres étant en état de délabrement avancé. M. Couty répond favorablement à cette requête.

Concernant le compte rendu du PPMS et le bruit peu audible de la corne de brume, la directrice demande s'il est possible d'envisager une alarme, différente de l'alarme incendie, qui se déclencherait dans sa classe et qui serait reliée aux autres bâtiments (deux classes, cantine et dortoir). Cette demande devra dans un premier temps être étudiée techniquement au niveau de la mairie, répond M. Couty.

Mme Audonnet demande si le cantonnier pourrait revoir le parc à vélos. Le maire y répond favorablement.

### **A BURGNAC**

#### **Travaux réalisés :**

Madame Rogron remercie les municipalités pour avoir mené le projet d'agrandissement de l'école, qui représente un lourd investissement financier et une implication quotidienne dans le suivi des travaux.

L'école bénéficie à présent d'un nouveau restaurant scolaire, ainsi que d'une nouvelle classe qui a été équipée d'un vidéoprojecteur interactif sur le même modèle que les deux autres classes.

L'ensemble de l'école a été sécurisé avec le remplacement du grillage et l'ajout de trois portails. Les deux portails situés en bordure de terrain de sport permettent ainsi un accès direct à ce dernier sans avoir à passer par le parking.

L'ancienne cuve à gaz a été enlevée et un accès goudronné a été créé pour faciliter les déplacements entre les bâtiments du haut et ceux du bas.

### **Demande de travaux :**

Mme Rogron demande le changement des combinés téléphoniques : en effet, leur portée actuelle ne permet pas une réception suffisante jusqu'au nouveau bâtiment. M. Desbordes, maire de Burgnac, indique qu'une solution va être trouvée pour répondre à cette problématique.

La directrice demande si la poursuite de l'aménagement de l'ancienne cantine en salle d'activité est prévue. M. Desbordes confirme que ce sera fait à moyen terme.

Mme Rogron évoque le décolllement d'un chant de table dans la classe de Mme Lintz et demande s'il pourrait être recollé. Mme Fontanille souhaiterait que des étagères soient posées sous les fenêtres de sa classe. M. Desbordes répond que ces demandes vont être étudiées.

### **A MEILHAC**

#### **Travaux réalisés :**

M. Tessier remercie la municipalité pour les différents travaux réalisés et laisse la parole à M. Massy, maire de la commune pour évoquer la nouvelle cantine de l'école.

M. Massy annonce que les travaux sont terminés. La cantine fonctionnera en un seul service. Elle bénéficie d'un espace vaste et agréable, de portes coupe-feu et d'une cuisine entièrement repensée, qui permettra en outre de privilégier la cuisine à la vapeur.

De plus, les toilettes près de la classe de M. Tessier ont été refaites. La peinture et le revêtement au sol seront refaits également dans un avenir proche.

#### **Demande de travaux :**

M. Tessier demande à nouveau des rideaux occultants pour sa classe. Il demande également si l'alarme sonore actuelle pourrait être repensée pour évoluer vers une alarme en simultané, comme cela a été proposé pour l'école de Beynac.

### **• ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

Mme Rogron rappelle que lors du dernier conseil d'école, un éventuel retour à la semaine de 4 jours avait été évoqué. Il avait alors été décidé de reporter tout changement à la rentrée 2018 afin de laisser un temps de concertation suffisant, tant au niveau des écoles du RPI qu'au niveau de la Communauté de Communes, dont dépend le centre aéré.

Pour les enseignants, il y a unanimité pour un retour aux 4 jours :

- contrairement aux promesses qui avaient été faites lors de la présentation de ces nouveaux rythmes, le mercredi matin, qui devait comporter trois heures d'apprentissage, a été ramené à deux heures et demie, pour se plier aux contraintes du ramassage scolaire. Cette durée se trouve encore réduite par un temps de pause. Il a

donc fallu mettre en place tout un réseau de transport, de personnel, de garderie et de centre d'accueil pour permettre ce court temps d'apprentissage. Pour certains élèves, cette petite matinée s'apparente alors presque à une journée à part entière, ce qui alourdit leur semaine d'écolier.

- bien que le mercredi matin, même court, s'avère un moment favorable aux apprentissages, les enseignants constatent une accumulation de fatigue au cours de la semaine, qui se traduit par une diminution d'attention et de concentration dès le jeudi matin, qui auparavant constituait un très bon moment de ce point de vue.

- l'allègement de la journée n'a pas été forcément un plus pour le repos des élèves ; la majeure partie d'entre eux prenant un bus, leur temps de présence dans l'école en collectivité, source de fatigue, n'a pas diminué puisque les horaires de ramassage sont restés inchangés.

- l'augmentation progressive de la durée de classe le matin (3 h15 à Beynac pour les MS/GS et à Burgnac, 3h30 à Meilhac) permet de mieux gérer les apprentissages «lourds» et resterait tout à fait pertinente avec une semaine sur 4 jours.

Le souhait des enseignants serait donc de répartir les 24 heures sur 4 jours (4 fois 6 heures), avec une amplitude horaire maximale de 9h à 16h15. Des aménagements seront étudiés par école pour répondre au mieux à l'âge des enfants et à l'organisation des services de cantine.

Toutefois, ce choix induit une modification de la durée de l'interclasse. Il faut noter en effet qu'aucune modification des horaires de début et de fin des cours ne peut être envisagée du fait du ramassage scolaire.

En conséquence, une demande de dérogation devra être formulée à la DASEN pour réduire la pause méridienne à 1h15, l'horaire minimum initialement prévu par les textes étant d'une heure et demie.

Les APC (une heure par semaine) seront proposés sur des horaires propres à chaque enseignant. A Beynac, un soutien serait organisé après la classe en fin de journée. A Burgnac, des séances de deux fois trente minutes seraient envisagées et auraient lieu avant la classe. Quant à Meilhac, les APC auraient lieu après la classe, un soir par semaine (1h), qui reste à définir.

M. Massy informe le conseil que le transport scolaire est dorénavant régi par la Région et non plus par le Département. On ne connaît pas encore le fonctionnement qui sera celui de la rentrée 2018, la Région émettant un souhait d'uniformisation du transport (horaires, tarifs) sur tout son territoire. Il faudra donc tenir compte de ces données dès que nous en aurons connaissance.

Mme Lascaux se demande si une durée d'interclasse d'une heure et quart n'est pas un peu courte. Mme Rogron répond que les deux services de cantine peuvent facilement être gérés par un décalage des horaires pour les différentes classes. M Tessier constate que la mise en place d'un seul service dans la nouvelle cantine de Meilhac permet également cette réduction.

Certains parents remarquent qu'il sera compliqué pour certaines familles d'amener ou

de venir chercher leur enfant en soutien. Les enseignants sont conscients de cette difficulté, qu'ils avaient déjà observée à l'époque des deux heures hebdomadaires de soutien proposées il y a quelques années. Ils indiquent que les familles concernées seront prévenues en amont, ce qui pourrait leur donner le temps de s'organiser au mieux (échange de services, covoiturage,...)

M. Couty note à l'échelle de la communauté de communes une tendance au retour à la semaine de 4 jours et précise que le centre aéré pourra fonctionner dans ce cas. Un questionnaire consultatif sera très rapidement distribué aux familles concernant l'organisation de la semaine scolaire.

Les parents élus ont de leur côté lancé également une consultation sur ce sujet. Une majorité se prononce en faveur du retour à 4 jours, mais cette tendance n'est pas encore très significative, compte-tenu du faible nombre de retours (une vingtaine).

M Couty indique que, quoi qu'il en soit, la décision se prendra à la majorité des communes concernées et que celles qui souhaiteraient rester sur le rythme actuel devront s'aligner sur les autres.

Des parents regrettent par ailleurs le manque de souplesse de l'accueil en centre aéré pour les plus de 6 ans ; en effet, ce dernier refuse une prise en charge à la demi-journée, ce qui conviendrait mieux à certaines familles. Mme Lintz pense que le centre aéré justifie ce choix par la possibilité d'organiser ainsi des sorties sur des journées complètes.

#### • **PRESENTATION DES EXERCICES DE SECURITE EFFECTUES**

Dans chaque école doivent être effectués les exercices de sécurité suivants :

- 2 exercices confinement dont un alerte-attentat
- 2 exercices incendie

Chaque exercice répond à un protocole particulier défini dans le PPMS.

Bilan des exercices effectués :

Beynac :

Un exercice « alerte-intrusion » a été effectué le mardi 3 octobre 2017. Les élèves sont restés dans leur classe avec leur enseignante, allongés à partir du signal sonore donné (signal par une corne de brume peu audible, demandant à la directrice d'ouvrir une porte et une fenêtre pour qu'il soit entendu). L'exercice s'est déroulé dans le calme et les points à améliorer ont été inscrits dans un compte-rendu envoyé à l'inspection et à la mairie (notamment pour un deuxième exercice, les élèves de Mme Audonnet se déplaceront dans l'arrière-salle qui n'offre qu'une ouverture, cependant le volet est en mauvais état).

Un exercice incendie a été effectué le mardi 26 septembre 2017. Le lieu de regroupement est celui près du portail. Une alarme (celle de la classe de Madame

Audonnet) n'a pas fonctionné. Les piles ont depuis été changées. Concernant les nouveaux locaux, le signal sonore et le signal visuel ont fonctionné.

Burnnac :

Deux exercices *incendie* ont été effectués, l'un pour tester l'alarme du bâtiment du haut, l'autre pour tester celle du bâtiment du bas. Les deux alarmes ont fonctionné correctement.

Un exercice « alerte-intrusion » a été réalisé également le 13 octobre 2017. Les élèves se sont conformés aux règles de l'exercice.

Meilhac :

Un exercice *incendie* a été effectué. Les deux locaux étant distincts, l'alerte a été donnée par deux alarmes indépendantes.

Un exercice « alerte-intrusion » a également été effectué en octobre. Tout s'est bien déroulé, les élèves ont suivi le protocole imposé.

- **COOPERATIVE SCOLAIRE**

Même fonctionnement que l'année passée avec deux coopératives distinctes : Beynac d'une part et Burnnac/Meilhac d'autre part.

Les bilans financiers ont été validés par l'OCCE (organisme qui abrite juridiquement les deux coopératives).

Les enseignants remercient l'association Maxi Mômes qui, en ce début d'année, a fait don de la somme de 300 euros par classe, ce qui va permettre de participer à l'équipement des classes. La classe de Mme Rogron s'est vu remettre la somme de 600 euros au lieu de 300 pour faciliter l'aménagement de cette nouvelle classe. Mme Rogron envisage l'achat de livres très prochainement, afin de créer une nouvelle bibliothèque de classe.

- **ACTIVITE NATATION**

Les enseignants remercient les parents qui passent l'agrément afin d'accompagner les classes à la piscine.

La classe de M. Tessier a débuté la natation en septembre pour 6 séances, la classe de Mme Sells débutera le 17 novembre pour 6 séances à son tour (jusqu'aux vacances de Noël). Cette année la classe de Mme Sells bénéficiera d'une expérimentation nationale ayant pour objectif la mise en place d'un nouveau protocole d'apprentissage de la natation, basé sur l'auto-évaluation.

Les classes de Burnnac enchaîneront ensuite leurs séances (5 séances par classe) selon le planning suivant :

CE2 : 9 février → 23 mars

CE1 : 30 mars → 11 mai

CP : 18 mai → 15 juin

- **SORTIES SCOLAIRES et PROJETS**

### **A BEYNAC**

Deux sorties culturelles sont envisagées par les enseignantes :

→ le 7 décembre, à la mégisserie de Saint-Junien pour les MS et les GS (les PS ne peuvent pas y aller car le spectacle a été imposé pour l'après-midi). Compagnie WAX.

→ le 2 mars, à Saint-Yrieix, pour le spectacle La valse des petits carreaux. Toute l'école s'y rendra. Dans l'attente d'une réponse.

Une sortie à la ferme est également en projet.

En outre, Mme Jagaille se rendra au gymnase de Bosmie les mardis de la période 4, sous réserve qu'elle ait des accompagnateurs (Mme Audonnet ne pouvant s'y rendre, les PS se levant vers 15h).

Projets :

Une vente de sapins sera ouverte comme chaque année à l'ensemble du RPI. Les sapins commandés seront à récupérer le 9 décembre.

### **A BURGNAC**

#### **RENCONTRES EPS :**

Mme Rogron remercie les parents accompagnateurs.

Rencontres sportives prévues :

- CP/CE1 : sortie multi activité le 5 juillet (journée)

- CE2 : cross le 30 novembre

- CP/CE1/CE2 : randonnée en forêt le 14 juin (journée)

Mme Rogron remercie les mairies qui financent les transports comme suit : intégralité du transport piscine, 6 séances par classe pour le gymnase, 3000 euros pour le RPI pour les autres sorties.

**LECTURE** : participation des CE1 et CE2 au Prix des Incorruptibles.

Il consiste en la lecture et l'étude d'un certain nombre d'albums imposés, avec en fin d'année la participation à un vote national, à l'issue duquel le Prix des Incorruptibles

sera décerné à un auteur.

### **ECOLE ET CINEMA : pour les CE2**

Principe de ce projet : *Ecole et cinéma* est un dispositif national d'éducation artistique. Il permet aux enseignants d'amener leur classe dans une salle de cinéma de proximité pour découvrir trois films par an. Les trois films retenus cette année s'articuleront autour du thème « Même pas peur ! ». Au sein de la classe, chacun des films sera mis en résonance avec les autres domaines d'apprentissage, comme la littérature, les sciences, la géographie afin de constituer un projet pluridisciplinaire. La gratuité de l'ensemble (déplacements + entrées de cinéma) est rendue possible grâce à la coopérative scolaire d'une part et d'autre part grâce au budget transport alloué par les Mairies du RPI.

### **A MEILHAC**

Les sorties sportives suivantes sont prévues pour les deux classes :

→ Cross le 30 novembre au lac de Saint-Hilaire-les-Places

→ Basket le 8 février au gymnase de Nexon

→ Hand-Ball le 22 mars au gymnase de Nexon

→ Athlétisme le 7 juin au stade de Nexon

→ Rugby-pétanque le 3 juillet au stade de La Roche l'Abeille

L'activité natation vient compléter ce programme déjà bien consistant. Les deux classes se rendront au gymnase de Charroux chaque mardi après-midi des périodes 2 et 3 pour y travailler successivement le basket-ball et le hand-ball.

Les deux classes se rendront à la médiathèque de Flavignac deux fois dans l'année.

Elles participeront vraisemblablement à nouveau à la journée écorurale à Rilhac Lastours.

En fin d'année, le projet d'un voyage sur deux jours est évoqué par M. Tessier pour les deux classes dans le bassin d'Arcachon avec la visite de la réserve ornithologique du Teich, en lien avec le programme scientifique de l'année axé sur le vivant.

### **• GESTION DES BUDGETS**

Mme Rogron revient sur une demande formulée lors du précédent conseil d'école, relative à la souplesse de la répartition budgétaire : actuellement chaque école dispose de 38 euros par enfant pour l'achat de matériel et de 1500 euros par école pour le transport (le transport pour la piscine n'étant pas prélevé sur ces 1500 euros mais réglé directement par les communes). D'une année sur l'autre, et d'une école à l'autre, les besoins sont différents et parfois il serait utile de pouvoir basculer du budget transport vers du budget matériel ou inversement.

Les maires s'entendent pour accepter cette requête. A partir de l'année scolaire

prochaine, le budget alloué sera global, les factures seront données respectivement à chaque mairie.

### **DATES DES PROCHAINS CONSEILS D'ECOLE :**

Les dates du 6 février (à Burgnac) et du 5 juin (à Meilhac) sont retenues.

### **QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES**

- **BEYNAC → Serait-il possible de mettre en place le système de tickets du mercredi, déjà effectif dans les deux autres communes ?**

Monsieur Couty ne comprend pas le fondement de cette requête. Mme Audonnet explique que pour l'école de Beynac, il n'a pas été jugé nécessaire d'avoir des tickets puisque les personnes du centre aéré viennent directement à l'école avec la liste des enfants à prendre (si les parents veulent être rassurés, ils peuvent mettre un mot dans le cahier ; s'il y a un doute, les enseignantes et/ou les animateurs du centre téléphonent aux parents). De plus, la garderie étant sur place, si l'enfant ne va pas au centre et ne prend pas le bus, il reste en garderie.

### **GARDERIE DE BEYNAC → Pourriez-vous optimiser le temps d'attente des transports scolaires en permettant aux enfants de l'école de Beynac de goûter ?**

Oui, les enfants pourront prendre un goûter. Cependant, les chauffeurs de car demandent que les enfants montent dans leur car en ayant les mains propres. Le temps de prise de goûter étant court, il ne sera pas forcément possible de passer se laver les mains. Un goûter facile à manger et non salissant est donc demandé.

**Suite à notre réunion avec les maires des trois communes, nous avons bien noté les efforts consentis quant à l'organisation et aux personnels supplémentaires. Cependant, nous souhaiterions en savoir plus sur l'aménagement de leur temps de travail car il semble que Mme Jagaille soit seule devant les élèves pendant une heure les après-midis.**

M. Couty indique que cela vient de changer grâce à une personne recrutée en service civique. M. Trampont en précise les missions : aide à la garderie, développement du civisme chez les enfants, assistance à l'enseignant, mise en route d'une ludothèque et d'une bibliothèque. Cette personne peut donc intervenir en soutien dans les classes.

- **Pour l'accompagner dans ses nouvelles fonctions, la cantinière peut-elle bénéficier de stage ou utiliser l'aide de Marie-Pierre qui était volontaire dans un souci d'harmonisation pour équilibrer les menus par exemple...**

M. Desbordes indique que Marie-Pierre pourrait accueillir des personnes qui viendraient la voir travailler mais n'est en aucun cas formatrice. Par ailleurs, les cantinières ont toute liberté de communiquer entre elles. M. Couty indique qu'il reste attentif aux formations proposées pour les personnels et précise que (le fournisseur) la centrale d'achat en contact avec la mairie dispose dans son équipe de nutritionnistes

qui veillent à l'équilibre des menus que la cantine leur soumet en consultation.

Des parents regrettent la répétition de certains plats et la présence de légumes qui ne sont pas de saison. M Couty se dit prêt à apporter des améliorations si nécessaire.

- **Le langage et l'attitude du personnel communal sont-ils toujours adaptés aux enfants ?**

Une réunion a eu lieu dernièrement à Beynac au cours de laquelle le maire a donné consigne au personnel de faire figure d'exemple.

Mme Beyrand rappelle le contexte délicat dans lequel travaillent ces personnes. De meilleures solutions restent à trouver pour gérer le temps d'attente après la classe pour les petits. La peur d'un oubli ou d'une erreur dans la répartition des enfants dans les bus génère du stress, de l'énerverment et malheureusement parfois de l'agressivité, constatée par des parents.

- **Des manquements quant au règlement ont été constatés (violence d'un enfant envers d'autres enfants). Serait-il possible d'appliquer l'article 15 de la garderie prévu à cet effet ?**

M Couty indique qu'un courrier a été récemment envoyé à la famille de l'enfant concerné et qu'il est dans l'attente d'un retour depuis une dizaine de jours.

Mme Beyrand estime qu'il s'agit d'un problème très délicat, s'agissant d'un enfant aussi jeune (petite section?) et avoue se sentir un peu démunie. Dans ce cas précis, elle pense que ce n'est pas seulement l'enfant, mais la famille qu'il faudrait aider, à condition que cette dernière soit réceptive.

**DIVERS :** Les parents sont invités à se rapprocher des enseignants, des mairies ou du personnel communal pour les questions d'ordre pédagogique, individuelles ou cas particulier concernant son enfant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Rogron lève la séance.